



Demande de remboursement Épargne Jeunes

Je soussigné(e) :

Rue :, n° _____ boîte _____

Code postal : _____ Localité :

N° téléphone : E-mail :

N° de matricule MJT : NISS : _____ - _____ - _____

inscrit(e) à l'Épargne préuptiale le __/__/_____, demande le remboursement du montant de mon épargne, augmenté des intérêts et des primes dues en raison de :

- mariage cohabitation cohabitation légale à partir du 24/06/2021 démission
 30 ans exclusion décès

payable sur le compte bancaire :

IBAN : BE _____ - _____ - _____ BIC : GE _____

Vous avez perdu votre carnet d'épargne ?

Je déclare par la présente avoir perdu mon livret d'épargne et m'engage à le restituer immédiatement si je le retrouve.

Dans ce cas, je m'engage à ne pas solliciter une seconde fois le remboursement de mon épargne.

Fait à, le __/__/20__

Signature du Titulaire

Documents nécessaires au remboursement

Dans tous les cas de figure, nous devons être en possession :

- Du carnet
- De la demande de remboursement complétée et signée
- D'une copie recto-verso de la carte d'identité du membre titulaire
- D'une copie de la carte de banque

En fonction du motif du remboursement :

- MARIAGE : soit une promesse de mariage sur papier non timbré délivrée par l'administration communale, soit un extrait d'acte de mariage
- COHABITATION (avec une personne non-apparentée) : un historique de composition de ménage
- COHABITATION LEGALE : une attestation de cohabitation légale
- DECES : un extrait d'acte d'hérédité sur papier non timbré délivré par l'administration communale et une procuration si plusieurs héritiers.

L'Union Nationale des Mutualités Socialistes et Solidaris Wallonie (ci-après « Solidaris ») s'engage à respecter le Règlement européen (UE) du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que toutes les dispositions légales, décrets et règlements belges prises en conformité avec ce Règlement.

Ainsi, Solidaris, en sa qualité de responsable de traitement de vos données personnelles, les rassemble pour notamment les finalités suivantes : gestion des fichiers des membres/affiliés, exécution des remboursements liés à l'épargne jeunes. Les obligations des responsables de traitement sont détaillées dans la Politique vie privée disponible sur le site internet www.solidaris-wallonie.be ou www.mslux.be.

La personne concernée, affiliée à Solidaris Wallonie, peut obtenir plus d'information quant à cette réglementation et quant à l'exercice de ses droits en s'adressant au Data Protection Officer, par courriel à l'adresse dpo@solidaris.be ou privacy323@mutsoc.be (pour les affiliés à la Mutualité Socialiste du Luxembourg).